L'ENTRE-NOUS

Le Journal de St-Cléophas-de-Brandon Avril 2017, vol 19 no 1

SOIRÉE CASINO

LE SAMEDI 29 AVRIL 2017

À LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE ST-CLÉOPHAS

(750 rue Principale St-Cléophas)

DE : 19H00 À 22H00

COÛT : 20$/ BILLET

PERMIS DE BOISSON (18 ans +)

AU PROFIT DU CAMP DE JOUR DE ST-CLÉOPHAS AFIN DE PERMETTRE À NOS JEUNES DE POUVOIR FAIRE DES ACTIVITÉS

Organisée par le Comité des Loisirs de St-Cléophas

BILLETS EN VENTE AU DÉPANNEUR LE TAPAGEUR

450-889-5357

INFO : JOSÉE DALLAIRE présidente

Municipalité St-Cléophas

750, rue Principale, St-Cléophas-de-Brandon, J0K 2A0

Heures de bureau

Lundi: 10 h 30 à 15 h 30
Mardi: 10 h 30 à 15 h 30
Mercredi: 10h 30 à 15 h 30

Téléphone: 450 889-5683 poste 6600

Fax: 450 835-6076

Site internet: www.st-cleophas.qc.ca

Directrice générale: Chantal Piette **courriel:** dg@st-cleophas.qc.ca

Urgence: 911

Conseil municipal

Maire: Denis Gamelin	450 889-2964
Johanne Lessard #1	450 271-9781
Michel Aubin #2	450 889-4694
Martin Bibeau #3	450 889-4036
Luc Bertrand #4	514 213-3193
Audrey Sénéchal #5	450 889-1717
Bernard Coutu #6	450 889-1412

Bibliothèque - Heure de conte

Le prochain rendez-vous!

L'heure du conte sera de retour,

Le **mercredi 12 avril à 18h30**.
Thématique : Pâques

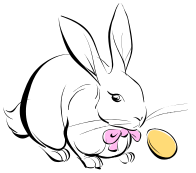

Bibliothèque / Nouveauté

J'ai pas seulement ri à en essuyer mes lunettes, j'ai hurlé au point où ma blonde m'a demandé de quitter la pièce. François écrit vraiment, vraiment bien.
– Michel Barrette

Je trouvais François Morency drôle, mais ce n'est rien à côté de ses parents. J'attends leur spectacle avec impatience.
– Guy A Lepage

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

« Si après la lecture de ce livre vous vous sentez plus intelligent, ce n'est que pure coïncidence ! »

Que diriez-vous si, en toute simplicité, l'humoriste Lise Dion vous livrait un peu de ses états d'âme ? Sous forme de courtes capsules, elle partage ses humeurs du moment sur le quotidien, l'amour, la remise en forme, les petits bonheurs, la sagesse, le mensonge, la rage au volant, les rêves, la vie, la maladie, pour ne nommer que ceux-là. Il y a de grandes chances pour que vous vous reconnaissiez dans certains d'entre eux ! Humeurs d'une femme mûre et divertissante, un livre qui fait sourire et qui fait du bien.

Bibliothèque / Nouveauté

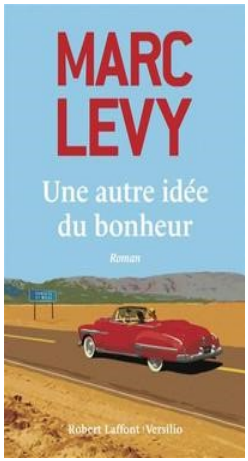

Philadelphie. Au premier jour du printemps 2010, Agatha sort de prison, mais pas par la grande porte. Après trente ans derrière les barreaux, il ne lui restait que quelques années à faire. Alors pourquoi cette évasion ?
Dans une station-service proche du campus, elle s'invite à bord de la voiture de Milly et l'entraîne dans sa cavale sans rien lui révéler de sa situation.
Dotée d'un irrésistible appétit de vivre, Agatha fait voler en éclats la routine confortable de Milly. Vingt ans les séparent, mais au fil du voyage les deux femmes partagent ces rêves qu'il n'est jamais trop tard pour réaliser et évoquent ces amours qui ne s'éteignent pas.
Cinq jours en voiture à travers les États-Unis… À chaque étape, une rencontre avec un personnage surgi du passé les rapprochera du secret d'Agatha.
Jusqu'où devons-nous aller dans notre quête insatiable du bonheur ? À quoi ne faut-il jamais renoncer ? Dans ce roman, Marc Levy réaffirme notre besoin inconditionnel de liberté et nous fait aussi découvrir un pan méconnu de l'histoire américaine.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

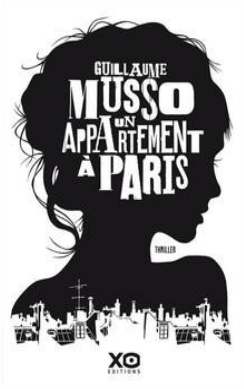

«L'art est un mensonge qui dit la vérité.»

Paris, un atelier d'artiste caché au fond d'une allée verdoyante.
Madeline l'a loué pour s'y reposer et s'isoler. À la suite d'une méprise, cette jeune fille londonienne y voit débarquer Gaspard, un écrivain misanthrope venu des États-Unis pour écrire dans la solitude. Ces deux écorchés vifs sont contraints de cohabiter quelques jours.
L'atelier a appartenu au célèbre peintre Sean Lorenz et respire encore sa passion des couleurs et de la lumière. Terrassé par l'assassinat de son petit garçon, Lorenz est mort un an auparavant, laissant derrière lui trois tableaux, aujourd'hui disparu. Fascinés par son génie, intrigués par son destin funeste, Madeline et Gaspard décident d'unir leurs forces afin de retrouver ces toiles réputées extraordinaires.
Mais, pour percer le véritable secret de Sean Lorenz, ils vont devoir affronter leurs propres démons dans une enquête tragique qui les changera à jamais.

Guillaume Musso signe un thriller addictif et envoûtant porté par des personnages profondément humains. Une plongée vertigineuse dans le monde mystérieux de la création.

À tous les bénévoles pour le temps et l'énergie consacrés à la bibliothèque municipale.

Votre service de prévention incendie

AVANT D'ALLUMER PENSEZ-Y!

Se renseigner auprès de votre Service incendie (450-835-1100) afin d'obtenir un permis avant d'allumer un feu.
(le permis est gratuit).

S'il est possible de faire un feu :
**allumer le feu dans un endroit dégagé, sur un sol minéral;
**éviter de brûler lors de grands vents;
**avoir sur place les moyens appropriés afin d'intervenir promptement.
Le permis doit être demandé 24h d'avance, durant les heures normales de bureau de 8h à 17h du lundi au vendredi.

LES VISITES DE PRÉVENTION

Dans l'optique de la réalisation du schéma de couverture de risque incendie et de rencontrer les obligations ministérielles. Au cours de l'année 2017, le Service incendie de St-Gabriel-de-Brandon effectuera des visites préventive dans une vingtaine de résidences unifamiliales.

Cordialement
Votre directeur
Frédéric Cyr

Vente de garage

Voici l'essentiel du règlement sur les ventes de garage. Nous vous demandons votre plus grande collaboration et nous vous invitons à respecter ce règlement.

RÈGLEMENT AYANT POUR EFFET DE DÉFINIR DES NORMES POUR LES VENTES DE GARAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT CLÉOPHAS DE BRANDON

Article 5.2 Les ventes de garage se feront sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint - Cléophas -de -Brandon, deux (2) fois par année, par numéro civique et pour un maximum de trois jours consécutifs.

Article 5.3 Le demandeur devra obtenir l'autorisation de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon pour tenir sa vente de garage, sept (7) jours avant la tenue de l'événement.

Merci

Chantal Piette,
directrice générale

Service d'inspecteur de St-Cléophas

Il est du devoir de chaque citoyen de se procurer un permis ou certificat d'autorisation avant d'entreprendre des travaux ou activités suivantes :

- Construction d'un bâtiment :
- Bâtiment principal
- Bâtiment accessoire (garage, cabanon, serre)
- Agrandissement d'un bâtiment
- Rénovation d'un bâtiment
- Démolition d'un bâtiment
- Installation sanitaire
- Demande de permis pour lotir ou morceler un terrain
- Installation, construction ou modification de panneaux, affiches ou enseignes
- Projet de changement d'usage ou de destination d'un immeuble
- Déplacement et usage d'un immeuble
- Travaux à l'intérieur de la zone de protection des rives :
  – Travail ayant pour effet de détruire ou de modifier la couverture végétale des rives
  – Modification ou réparation d'ouvrages existants
  – Projet d'aménagement (sauf le travail se limitant à établir la couverture végétale des rives
  – Projet de construction d'un ouvrage quelconque ou toute nouvelle utilisation ou occupation des rives et du littoral, des lacs et des cours d'eau

Réglementation d'urbanisme

Il existe des normes réglementaires concernant l'installation de clôtures, murs ou haies, matériaux extérieurs, abris temporaires, piscines, roulottes et bateaux, stationnement, kiosques temporaires, etc.
Informez-vous auprès de la municipalité avant de procéder à l'installation de ceux-ci.
Vous pouvez rejoindre le service d'inspecteur du
lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 au 450 835-3494 poste 6015

Installation d'une piscine

Avant d'installer une piscine, vous devez obtenir une autorisation de la part de l'inspecteur en bâtiment.

Prenez rendez-vous au 450-835-3494 poste 6015
Les normes d'installation seront vérifiées avec vous.

Vidange/fosse septique /mesure des boues

IMPORTANT… IMPORTANT… IMPORTANT

Le conseil municipal de Saint-Cléophas-de-Brandon a statué, que pour les années (**2016-2019**), la vidange des fosses septiques sera prise en charge par la municipalité.

Les propriétaires, dont la vidange est due, recevront durant l'été 2017, une lettre qui mentionnera, la semaine ou la journée que l'entrepreneur (**ABC Environnement Inc**.) va passer pour effectuer la vidange.

La municipalité offre toujours aux citoyens l'opportunité de faire mesurer les boues et les écumes des installations septiques. Ce programme a pour but de diminuer la fréquence de vidange en instaurant un service annuel de mesure de boues et d'écume. Certaines conditions s'appliquent.

Dans votre correspondance, vous aurez la marche à suivre concernant la préparation pour la vidange de votre fosse septique. Vous trouverez également les détails concernant la mesure de boues et d'écume. Tous les propriétaires ayant reçu une correspondance seront visités. Par la suite, la municipalité vous fera parvenir une facture couvrant les frais de la vidange de votre fosse septique et/ou les frais reliés à la mesure des boues et des écumes des installations septiques.

Afin d'éviter des frais supplémentaires, assurez-vous d'être prêts et de bien respecter la marche à suivre.

Pour plus d'informations, veuillez me rejoindre au bureau municipal les lundis, mardis et les mercredis de 10h30 à 12h00 et 13h00 à 15h30 au 450-889-5683 #6600.

Chantal Piette
Directrice Générale et secrétaire trésorière
750 rue principale
Saint-Cléophas-de-Brandon

Mot du Maire

Municipalité de St-Cléophas-de-Brandon
10 Avril 2017

Bonjour à tous.

Chers citoyennes et citoyens,

Le printemps est arrivé, bientôt la période estivale suivra, et c'est durant cette période que s'effectuent les grands travaux. Cette année ce sera la réfection des trottoirs en bordure de la route 348. Après plusieurs rencontres et discussions, le projet a finalement été accepté. L'appel d'offre est en cours. Probablement, qu'au moment où vous lirez ces lignes, nous connaîtrons le coût des travaux. Ces travaux seront faits durant l'été. Nous sommes conscients que ces travaux apporteront des changements importants. Les trottoirs seront légèrement déplacés afin de les ramener en terrain public. Donc, il n'y aura plus d'empiètement sur les propriétés riveraines privées. Cependant, cela aura un effet de rétrécissement de la largeur de la route 348. Nous espérons que cette nouvelle configuration aura pour effet de ralentir la circulation.

Un second point : l'entente Fabrique Saint Martin de la Bayonne et la municipalité.

Vous n'êtes pas sans savoir que lors de l'achat de l'église une entente avait été signée entre les deux parties. Cette entente avait pour but d'assurer une certaine autonomie à cette même fabrique qui, en retour, se devait d'assurer la fourniture de service aux citoyens et citoyennes de Saint-Cléophas.

Suite à l'annonce faite par Mgr Poisson le 21 février 2017, le conseil municipal et moi-même croyons que cette entente n'est pas, ou n'est plus, totalement respectée et qu'une discussion sur le sujet s'impose. Vous serez très bientôt invités à une consultation populaire sur le sujet. Nous croyons que cette consultation aura des effets très importants sur le futur de cette entente. Votre participation à cette consultation est très importante et nous comptons sur votre présence à tous.

J'aimerais aussi vous rappeler que les assemblées mensuelles du conseil municipal sont le deuxième lundi du mois à 19 h 30 et que ces réunions sont pour tous une excellente occasion d'apporter ses idées. Tous les citoyennes et citoyens y sont les bienvenus.

Chaque fois que des décisions sont prises par votre conseil, celles–ci influencent le mode de vie de chacun d'entre nous. Je vous encourage à venir rencontrer vos représentantes et représentants municipaux.

Veuillez agréer, chers citoyennes et citoyens, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Denis Gamelin, Maire

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE D'AUTRAY

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON

AVIS PUBLIC

Est, par la présente donné, par la soussignée secrétaire trésorière et directrice générale, de la susdite municipalité que lors de la séance ordinaire, tenue le 13 mars 2017, le conseil de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon a adopté par résolution le règlement # #002-2017 RÈGLEMENT CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON.

Le dit règlement, est disponible pour consultation les lundis, mardis et les mercredis de 10h30 à 12h et de 13h à 15h30 au bureau de la municipalité, situé au 750 rue Principale à Saint-Cléophas-de-Brandon.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Cléophas-de-Brandon ce 27ième jour du mois de mars de l'an deux mille dix-sept.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Chantal Piette, secrétaire trésorière et directrice générale, résidant à Saint-Cléophas-de-Brandon, certifie, sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil municipal, à compter de 12h00 le 27 mars 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 27ième jour du mois de mars de l'an deux mille dix-sept.

Chantal Piette

Directrice générale et sec. trés.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

AUX PERSONNES HABILES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 13 mars 2017, le conseil municipal de Saint-Cléophas-de-Brandon a adopté le règlement numéro 003-2017 intitulé : Règlement décrétant un emprunt n'excédant pas 358 100$ pour des travaux de réfection des trottoirs situés sur la rue Principale (route numérotée 348) ainsi que pour le financement de la subvention du Ministère des Affaires municipales et des Régions accordée dans le cadre du transfert d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec.<

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 003-2017 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

   Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes..

3. Le registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le 10 avril 2017, au bureau de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon, situé au 750 rue Principale, Saint-Cléophas-de-Brandon.

4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 003-2017 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 31. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 003-2017 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures le 10 avril 2017, au bureau de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon, situé au 750 rue Principale, Saint-Cléophas-de - Brandon.

6. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité du lundi au mercredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 et de 8h30 à 12h le jeudi.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

7. Toute personne qui, le 13 mars 2017, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

   être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et

   être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle

AVIS PUBLIC EST DONNÉ (suite)

AUX PERSONNES HABILES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ.

8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise sit dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont co propriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette pro curation doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

10. Personne morale

- avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 13 mars 2017 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté cana dienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné à Saint-Cléophas-de-Brandon, ce 27e jour du mois de mars 2017.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Chantal Piette, directrice générale et secrétaire trésorière de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut conformément à la loi, que j'ai publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil municipal, à compter de 12h00 le 27 mars 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 27ième jour du mois de mars l'an deux mille dix-sept.

Chantal Piette
Directrice générale et secrétaire trésorière.

L'environnement vous tient à coeur?

Vous voulez réduire la quantité d'ordures que vous envoyez à l'enfouissement?

Venez vous renseigner sur une méthode simple de diminuer de près de 50 % vos ordures ménagères tout en produisant un engrais pour votre jardin, vos plates-bandes ou votre pelouse :

le compostage domestique!

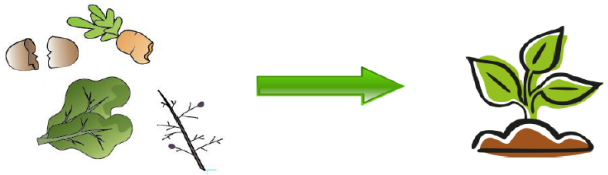

Des formations **gratuites** sont offertes dans chacun des trois pôles de la MRC

Où?	Quand?	Adresse
Lavaltrie	Mardi 30 mai, 19 h	49, Chemin Lavaltrie
Saint-Ignace-de-Loyola	Jeudi 8 juin, 19 h	199, Chemin de la Traverse
Saint-Gabriel-de-Brandon	Jeudi 15 juin, 19 h	5111, Chemin du Lac

À la suite de la formation, vous pourrez vous procurer un composteur domestique à moitié prix (27 $ + taxes)

Inscription ou information:

infogmr@mrcautray.qc.ca

450 836-7007 poste 2547

Soirée d'information sur le **compostage domestique**

À partir de 2020, il sera interdit de mettre aux ordures les matières organiques. Votre municipalité a opté pour une distribution de composteurs domestiques afin que chaque citoyen puisse composter à la maison!

Pourquoi assister à la soirée d'information?

Pour en apprendre plus sur une méthode simple de diminuer de près de **50%** vos ordures ménagères tout en produisant un engrais pour votre jardin, vos plates-bandes ou votre pelouse.

Et pour vous procurer votre composteur domestique et votre bac de cuisine!

Où?
Au centre communautaire, 750 rue principale

Quand?
Mercredi, 31 mai 2017, à 19h

La formation est offerte **gratuitement** à tous les citoyens de St-Cléophas-de-Brandon.

Apportez une **preuve de résidence** pour repartir avec votre composteur et votre bac de cuisine!

Remerciement

Le conseil municipal de St-Cléophas-de-Brandon, tient à remercier tous les partenaires : grâce à vous, la journée civique du dimanche 11 décembre 2016 fût un très grand succès.

Caisse Desjardins du Sud de la Matawinie¸
Comité des loisirs de St-Cléophas
Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l
Beausoleil et Melançon (arpenteurs géomètres)
EBI Environnement
Les Industries Renaud Gravel inc.
Dépanneur le Tapageur
Fabrique St-Martin de la Bayonne communauté St-Cléophas
Transport Guy Desrosiers
Normand Beausoleil et Fils inc.
Pharmacie Familiprix (St-Gabriel-de-Brandon)
Pharmacie Jean Coutu (St-Félix-de-Valois)
Pharmacie Jean Coutu (St-Gabriel-de-Brandon)
Métro Plus St-Gabriel
Marché IGA Rainville
Boulangerie Baril
Métro Boucher St-Félix-de-Valois.
Fédération des producteurs Laitiers
A.B. Beaulieu
Les Régals de Charlot
Excel Tout
Déneigement Etienne Pilote
Les Magasins Korvette
Réseau Biblio CQLM (Contribution au spectacle de magie)
Centre du Pneu St-Gabriel
Mécanique St-Cléophas
Le Restaurant «Le Stop»
Massage Réjeanne Poirier
Rôtisserie Benny (St-Félix-de-Valois)
Quincaillerie Piette enr.
Quincaillerie Rivest et fils

Merci infiniment à nos partenaires et à tous les bénévoles !

COMITÉ DES LOISIRS / REMERCIEMENT / AG

Le Comité des Loisirs de St-Cléophas désire remercier les commanditaires pour la Journée Civique 2016.

Commandites de la journée civique 2016
Les Régals de Charlot
Restaurant Coco Félix
Glissade St-Jean de Matha
Boîte aux milles pattes
Manon Rainville Desing
Canadian Tire
Restaurant Stop Express
Martin Drainville (John Deer)
Dépanneur Le Tapageur
CFNJ
Ferme Guy Rivest
Ferme Kildare
Fleuriste de Lanaudière
Croc en bol
Merci!

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES LOISIRS

Le temps est venu de se rencontrer, pour l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le ***Jeudi 20 avril à 19h00***
Centre Communautaire
750 rue Principale St-Cléophas.

Vous êtes tous invités, à cette rencontre.

Le résumé des activités et le bilan de ce dernier mandat, seront à l'ordre du jour. Chacun des postes sera en élection, pour un mandat d'un an.

À vous qui souhaitez vous impliquer en faisant parti du comité des loisirs de St-Cléophas, c'est lors de cette soirée, que vous pourrez nous faire part de votre intérêt et être en élection. Nous souhaitons vous voir en grand nombre !

Bienvenue à Tous !
Le Comité des Loisirs.

Babillard

DATE À RETENIR

Assemblée générale du Comité des Loisirs - **20 avril 2016 à 19h**
Heure du conte - **12 avril 2017 à 18h30**
Prochain versement de taxe - **3 mai 2017**
Soirée Casino - **29 avril 2017 à 19h**
Soirée d'information - compostage domestique - **31 mai 2017 à 19h**

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

À VENDRE

Métier à tisser Leclerc,
Métier en excellente condition
Largeur de 110 pouces
2 bancs ainsi que plusieurs accessoires
Pour information ou visite, prenez rendez-vous avec Madame **Chantal Piette**
450-889-5683 #6600

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

REMERCIEMENT

Merci à tous ceux et celles qui ont consacré du temps pour la patinoire, au cours de la saison hivernale 2016-2017.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

LES ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES

Nous vous rappelons que vous devez démonter et remiser votre abri de type « tempo» (toile et structure) pour le 15 avril de chaque année.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Avez-vous visité notre site de la municipalité *Voici l'adresse : www.st-cleophas.qc.ca*